



8^{ème} RALLYE REGIONAL DU MARQUENTERRE

9 et 10 septembre 2023

Organisé par l'Association Sportive Automobile du DETROIT, 294 rue du milieu 62610 BALINGHEM
et le BERCK AUTO CLUB, 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK sur MER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Mardi 12 juillet 2023
Ouverture des engagements	Mardi 12 juillet 2023
Clôture des engagements	Lundi 28 août 2023 à minuit
Parution du Road-Book	Le dimanche 3 septembre 2023 de 9h00 à 15h00, à retirer au 118 rue de l'Impératrice BERCK SUR MER ou le samedi , au Palais des Sports, parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER de 11h à 18h, pour les équipages disposant d'une dérogation. Les plaques de rallye et les panneaux de portières vous seront remis en même temps.
Reconnaisances	Le dimanche 3 septembre 2023 de 10h00 à 18h00 et pour les équipages disposant d'une dérogation, le samedi 9 septembre 2023 de 13h à 20h
Vérifications administratives	Le samedi 9 septembre 2023 de 14h30 à 20h00, au palais des sports, pars des sports, rue Emile Lavezzari, BERCK SUR MER
Vérifications techniques	Le samedi 9 septembre 2023 de 14h30 à 20h sur le parking du parc des sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER
Prè-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (DOCUMENTS COMPLETS)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques, place du 18 juin BERCK SUR MER
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le samedi 9 septembre 2023 au Palais des Sports à 20h00.
Briefing de la direction de course	Le samedi 9 septembre 2023 au Palais des Sports à 19h00.
Publication de la liste des équipages autorisés, ainsi que les heures et ordres des départs	A 23h00 au tableau d'affichage à l'entrée du PC (Palais des Sports), au parc d'assistance de QUEND face à la mairie
Départ du Rallye	Dimanche 10 septembre 2023 à 9h Place du 18 juin
Arrivée du Rallye	Dimanche 10 septembre 2023 à 15h54 Place du 18 juin
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée au garage LUDO CONCEPTION Zone du littoral nord VERTON
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à BERCK/MER place du 18 Juin au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	118 rue Impératrice le dimanche 3 et le 9 au Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER
Vérifications administratives	Au Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER
Vérifications Techniques	Parking palais des sports, rue Emile Lavezzari BERCK/MER
PC Course	Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Collège des commissaires	Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Tableau d'affichage officiel	Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK/MER
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place du 18 juin BERCK/MER
Parc d'assistance	Autour de la mairie à QUEND
Parc de regroupement	Place de Verdun à RUE

ARTICLE 1P. ORGANISATION.

L'Association Sportive Automobile du Détroit (organisateur administratif) organise les 9 et 10 septembre 2023 avec le concours du BERCK AUTO CLUB, une épreuve intitulée

8ème Rallye régional du Marquenterre

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **27/05/2023** sous le numéro **2623** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **394** en date du **27/05/2023**



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président	Ludovic FOURNIER
Membres	Xavier PRUVOT , Philippe DASZUK, Jean Pierre BOUDEVIN, Jean Michel BRUNEL, Edwig CARLUX, Nicolas GUILBERT, Michel LELEU, Claude DELPLANQUE , Michel PRUDHOMME, Serge VEZILIER, Daniel WAGUET, Implantations: Yves LAMADON. Gabriel RICHARD. Philippe LHERMITTE Florent VANHOUTTE
Secrétariat	BERCK AUTO CLUB, 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK SUR MER 06 37 79 11 55 - berckautoclub@gmail.com
Permanence pendant le Rallye	Palais des Sports, rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER

Organisateur technique

BERCK AUTO CLUB 26 rue Francis Pauchet 62600 BERCK SUR MER Tel : 03 21 09 20 96 / 06 71 83 94 95

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET (1559)
Président du collège des commissaires sportifs	Guy LERBUT ()
Membre du collège des commissaires sportifs	Véronique PIGOT(112507)
Membre du collège des commissaires sportifs	Angélique GODEFROY ()
Directeur de course	Michael LACHERE (58237)
Directeur de course adjoint	Dimitri HEMBERT (205021)
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN (18416)
Adjoints a la direction de course PC	Annick NARGUET (1585)
Adjoints à la direction de course sur ES	()
Adjoints à la direction de course sur ES	Patrick JOVE (128187)
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET (1559) Roselyne DOLIQUE (150545)
Adjoint à la direction de course voiture OO	()
Voiture autorité	Philippe DASZUK (5879) Nicolas GUILBERT ()
Adjoint à la direction de course Voiture balai	Anne Catherine VIEHE (11415) Yves BLANPAIN (197446)
Commissaire technique responsable	Michael SCHIEPTE ()
Commissaires techniques	() François GODET (173824) () Denis THUILLER (17653) Stéphane LEULLIETTE (10739) Agathe LOUCHART Nassim chakid BEN AMAR ()
Chargées des relations avec les concurrents (resp)	Aurélie FERNANDEZ() Claudine LEMARCHAND (1459)
Responsable de la Presse	Nicolas GUILBERT() nicolas.guibert382@orange.fr 0684893450
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE
Responsable du classement	Gaetan JONARD (249498) Fabrice CARBONNIER (49353)
Juges de faits	Jean Pierre LENGLET (179793) Isabelle LENGLET (219808)

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du MARQUENTERRE compte pour la Coupe de France des Rallyes (coefficient 2), pour le championnat des rallyes de la Ligue du sport automobile des HAUTS de FRANCE, ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA du DETROIT et du BERCK AUTO CLUB (Pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives, selon les horaires individuels publiés et affichés au secrétariat du rallye lors de la prise du roadbook et qui auront lieu le samedi 9 septembre 2023 de 14h30 à 20h00, au palais des Sports, parc des Sports. Rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER

MERCI DE PREVOIR LES PHOTOCOPIES NECESSAIRE AU VERIFICATION ADMINISTRATIVE (permis /licence de l'équipage / 1ère page passeport technique) et CHEQUE CAUTION GEOLOCALISATION

Pour tout aménagement d'horaires et seulement pour raison valable appeler le **secrétariat 06 37 79 11 55**

Les vérifications techniques auront lieu 10 minutes après la fin des vérifications administratives sur le Parking du pars des sports, Rue Emile Lavezzari BERCK SUR MER

Les vérifications finales seront effectuées Au garage LUDO CONCEPTION, zone du littoral nord VERTON
Le taux horaire de la main d'œuvre 62^e ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8ème rallye du Marquenterre doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 28 aout 2023 à minuit** - cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : RALLYE DU MARQUENTERRE, **32 rue du petit marais 62180 VERTON** ou par mail **berckautoclub@gmail.com**, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P.

Le nombre maximum des partants sera de **150** voitures au total des deux rallyes. 130 modernes et 20 VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330€ (+ **5€ en régional**) soit **335 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660€ (+ **5€ en régional**) (droits doublés) soit **670 €**
- **La somme de (5€) est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de (5€), ainsi que de la **photocopie des documents** suivants :

- **Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote**
- **1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les assistances groupées : Une demande doit être faite auprès de l'organisation, responsable Ludovic FOURNIER
Tel 06 81 05 36 35 ou ludoconception@orange.fr.

L'assistance sera autorisée à QUEND à proximité de la mairie et uniquement à cet endroit (Plan sur roadbook). L'entrée du parc se fera par la rue des écoles et uniquement pour les concurrents pour les autres véhicules l'entrée se fera par la rue en face du garage Renault, Il ne sera admis qu'un seul véhicule par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2.1 Parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres!!
Bâche obligatoire sous les voitures et camions. Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

PARC DECHARGEMENT ET PLATEAU OBLIGATOIRE : L'organisateur met à disposition des équipages un parc où chaque plateau doit être stationné, au bois Magnier, boulevard de Boulogne à BERCK SUR MER.

4.8P. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre **Berck Auto Club** ou en espèce de 200€). Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par collissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE.

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par l'organisateur le jour de la prise des roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Marquenterre représente un parcours de 118.18 km en une seule étape de 2 sections

Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes à faire 2 fois), soit d'une longueur totale de 38.560 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES. 1/3	QUEND	4.860 Km	2	9.720 Km
ES. 2/4	RUE/SAINT QUENTIN EN TOURMONT	14.420Km	2	28.820Km

OBLIGATIONS IMPORTANTES à respecter IMPERATIVEMENT dans BERCK SUR MER :

- La décharge des véhicules est obligatoire au bois magnier suivre fléchage (boulevard de boulogne). Pour accéder au vérification administratif suivre le road book et fléchage .

- ITINERAIRE des Vérifs. au parc fermé, place du 18 Juin sur le ROADBOOK

- FIN DE RALLYE : Parc fermé à recharge plateaux (bois Magnier), suivre le fléchage.

En dehors de ces itinéraires tous véhicules de rallye seraient en infraction, avec le risque d'immobilisation et amende par les forces de l'ordre.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 3 septembre 2023 de 9h à 18h00 et pour les équipages en possession d'une dérogation le samedi 9 septembre de 13h00 à 20h00.

Le nombre maximum de passage autorisé est de 3 le même jour.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE.

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Combinaisons orange

Chef de poste : Chasubles

ARTICLE 7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7.7P ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

03 21 81 47 19

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables classement général et aux classes

	1 ^é	2 ^é	3 ^é	4 ^é	5 ^é
Classement général	300	230	190		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	140				
De 4 à 5 partants	215	145			
De 6 à 10 partants	225	170	70		
Plus de 10 partants	300	180	140	90	60
Classement féminin	140				
Si au moins 2 partantes					

Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement (article 9.6 du règlement standard des rallyes).

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

Renseignements sur Internet:

- 1) www.lсахf.com (site de la Ligue du sport automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.berckautoclub.fr (site du club)
- 4) **Facebook** : Pages BERCK AUTO CLUB ou RALLYE DU MARQUENTERRE

